



PREAVIS ET DEMISSION

Par Vs55

Bonjour (secteur supermarché)

J ai démissionné de mon poste le 28 novembre, fin de préavis le dimanche 27 décembre avec un jour de Congés payés le samedi 26 décembre.

Hier lundi 21 décembre je suis tombée sur le dos (chute) en faisant un état des lieux de camion. Je vais voir mon médecin aujourd'hui 22/12 car grosses douleurs. Si il me met en arrêt de travail comment cela se passe t il ? est ce que je peux être arrêté jusqu au 26/12 ou 27/12 ou autre ? Y a t il prolongation de mon préavis ? et à partir de quand et pour quelle durée ? je suis un peu perdue! merci de votre réponse

Par janus2

Bonjour,

Un arrêt pour accident du travail interrompt le préavis, un arrêt pour maladie non professionnelle ne l'interrompt pas...